



La Garde, le 23 avril 2024

**PREFECTURE DU VAR**  
**Bureau de l'Environnement et**  
**du Développement Durable**  
**Bd du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie**  
**CS 31209**  
**83070 TOULON CEDEX**

CGE

Lettre déposée en main propre le 25 avril 2024

17

**Nos Réf :** CI/JS/CG/AB2 230424/ 158  
**Objet :** C02 - ZAC VARECOPOLE –  
Dépôt du dossier d'Enquête Publique

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint en 4 exemplaires version papier et 4 exemplaires numériques sur clés, le dossier d'Enquête Publique Unique pour le projet d'aménagement de la ZAC VARECOPOLE au Cannet des Maures.

Ce dossier comporte les pièces suivantes :

- Au titre de l'Enquête Publique relative à l'Autorisation Environnementale Unique en application de l'article L181-1 et suivants du Code de l'Environnement :
  - CERFA et pièces générales : plan de situation, plans du projet, plans des travaux, étude d'impact comprenant le résumé non technique, justificatifs de la maîtrise foncière
  - Le volet Loi sur l'eau, au titre de l'article L214-1 à 3 du Code de l'Environnement
  - Le volet défrichement
  - Le dossier de Demande de Dérogation « Espèces et habitats protégés » au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement
  
- Au titre de l'utilité publique et de l'Enquête Publique requérant l'expropriation en application de l'article R131-14 du Code de l'Expropriation :
  - Le dossier d'enquête préalable à la DUP
  - Le dossier d'enquête parcellaire
  - La synthèse des avis de la Commission Inter Services et mémoires en réponse

- Annexes

- Avis MRAe du 8 février 2024 et mémoires en réponse
- Procédure connexe : Etude préalable agricole et avis

Au vu de ces éléments nous vous demandons de bien vouloir instruire le présent dossier, et de prendre un arrêté d'ouverture d'enquête concomitante portant sur l'utilité publique et le parcellaire du projet dans les conditions prévues par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, ainsi que sur l'Autorisation Environnementale Unique.

Les interlocuteurs au sein de la SAGEP, aménageur de la ZAC, et de la Communauté de Communes Cœur du Var sont :

Pour la SAGEP qui intervient, au titre de la concession d'aménagement, au nom et pour le compte de la CCCV :

- Madame Julie SOTRET, Responsable du Service Aménagement et Construction, 04 94 08 63 08, [j.sotret@sagem-lagarde.com](mailto:j.sotret@sagem-lagarde.com),

Pour la CCCV :

- Madame Claire ACCOSSANO, Directrice de la Stratégie et du Développement territorial durables, Responsable du pôle Aménagement et Mobilité, 04 98 10 43 72, [CACCOSSANO@coeurduvar.com](mailto:CACCOSSANO@coeurduvar.com).

- Monsieur Julien POLLET, Responsable du Pôle Développement Economique, 04 98 10 43 73, [JPOLLET@coeurduvar.com](mailto:JPOLLET@coeurduvar.com)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

**CHARLES IGNATOFF**  
  
**DIRECTEUR GENERAL**

P.J. : Dossier d'Enquête Publique en 4 exemplaires papier et 4 exemplaires numériques sur clés